

Contribution à la définition de la politique internationale du CNRS

Les relations entre la recherche publique et la recherche industrielle se sont considérablement resserrées depuis une dizaine d'années. A la méconnaissance et à l'incompréhension anciennes, succède aujourd'hui un dialogue fructueux - attesté entre autres par le nombre croissant des relations industrielles du CNRS. Pour sa part, Elf entretient aujourd'hui des centaines de collaborations contractuelles avec la recherche publique française - et en premier lieu avec des unités associées au CNRS.

Par ailleurs, nous mettons en place un nombre croissant de collaborations avec la recherche publique internationale, en ayant en vue un certain nombre d'objectifs guidés par la stratégie de recherche de notre entreprise : internationalisation, y compris dans ses aspects culturels, accès à des compétences particulières, soutien à des actions industrielles existantes ou à développer.

Il est clair que la science est, par essence, transnationale, et que le CNRS se doit d'avoir une très large politique d'ouverture internationale - politique qu'il a d'ailleurs toujours menée avec vigueur. Toutefois, il me paraît important de distinguer, au sein de ce vaste ensemble international, plusieurs territoires appelant des stratégies différentes.

Tout d'abord, le CNRS est essentiellement financé par la collectivité nationale. Une évaluation récente montre que la recherche communautaire représente aujourd'hui 4 % de l'ensemble du budget public de R & D des pays européens. Ce chiffre correspondant à des actions incitatives, le poids programmatique communautaire est bien supérieur à ce que le simple pourcentage laisserait entendre, grâce à ce qu'il est convenu d'appeler un effet de levier. Il convient toutefois de se rappeler que le levier doit agir sur une masse, et que 96% de l'effort de R & D sont encore assurés par les budgets nationaux.

En ce qui concerne notre pays, les EPST (établissements publics à caractère scientifique et technologique), et en particulier le CNRS, sont essentiellement financés par la collectivité nationale : sous peine de risquer une remise en cause radicale dans un contexte économique plus difficile, les EPST doivent donc garder à l'esprit leurs devoirs envers le développement de l'activité nationale qui les soutient. Le rapprochement entre la recherche publique et la recherche industriel-

le nationale, déjà signalé, doit donc se poursuivre et être encouragé à tous les niveaux.

Si nous sortons maintenant de l'Hexagone, nous avons à faire, tout d'abord, à l'espace communautaire et son extension à l'EEE (Espace Économique Européen) : si nous croyons à l'intégration européenne, cet ensemble est appelé à devenir un lieu d'échanges ouvert, où il faut surtout veiller à maintenir un équilibre globalement satisfaisant. En tant qu'industriel, je ne suis pas gêné par une collaboration entre le CNRS et une entreprise allemande si je sais que je peux moi-même accéder à la recherche publique allemande qui m'intéresse, ce qui est d'ailleurs de plus en plus le cas.

Un deuxième territoire est celui de l'Amérique du Nord et du Japon. A ce sujet, je crois qu'il faut dissiper l'illusion selon laquelle les grandes entreprises sont apatrides, au prétexte qu'elles ont des activités, y compris de recherche, dans tous les grands pays industrialisés. La plupart des grandes entreprises ont une nationalité de référence, qu'elles soient américaines, japonaises, allemandes ou françaises. Il convient de se rappeler également que les entreprises forment un tout, dans lequel la fonction recherche doit s'intégrer à d'autres fonctions pour assurer le développement de l'ensemble. Donner une nationalité européenne au prétexte que l'entreprise effectue une recherche effective en Europe en suffit pas : en effet, cette recherche peut avoir comme conséquence la destruction ultime d'emplois européens, déplacés par des produits importés étudiés au contact des marchés européens, puis fabriqués à bas prix hors du périmètre européen. Une réflexion de politique scientifique doit donc impérativement tenir compte des stratégies effectives des entreprises et déterminer les avantages et les inconvénients globaux de l'ouverture européenne vis-à-vis d'entreprises non communautaires. Nous sommes aujourd'hui dans un contexte de forte rivalité économique avec le Japon et l'Amérique du Nord. Sans méconnaître tout le bénéfice que la recherche de notre pays a tiré de collaborations avec les États-Unis et ce qu'elle peut espérer de relations avec le Japon, le CNRS doit se rappeler qu'il a une obligation de défense des intérêts nationaux, voire communautaires, lorsqu'il traite avec ces pays.

Le CNRS a lancé un club des responsables d'organismes publics de recherche européens :

le problème des collaborations industrielles intra- et surtout extra-européennes pourrait utilement y être débattu, y compris dans ses implications économiques.

Communauté nationale, communauté européenne, Amérique du Nord et Japon : les éléments d'une stratégie vis-à-vis de ces territoires existent et devront probablement être approfondis et précisés. Dans le reste du monde, les situations sont très diversifiées et en évolution très rapide. Nous, industriels, adoptons une politique au cas par cas, voire au coup par coup. Le CNRS a certainement un rôle d'assistance à jouer vis-à-vis de ces pays, avec toutes les difficultés que cela présente. Vis-à-vis des pays en voie de développement, il peut y avoir contradiction entre le souci légitime des élites culturelles de ces pays de participer aux travaux scientifiques les plus pointus et les besoins réels de ces pays. Vis-à-vis de l'Europe orientale et de la CEI, il peut y avoir contradiction entre le souhait des chercheurs de participer à la vie scientifique occidentale, voire de s'y intégrer définitivement et la nécessité de maintenir une partie du potentiel scientifique existant dans leurs pays d'origine.

Enfin, dans tous les cas, il y a contradiction entre le besoin de travailler dans des cadres législatifs et administratifs précis et le souci de l'efficacité : dans les pays de l'ancien système communiste, les superstructures héritées sont des facteurs de déperdition d'énergie, voire de blocage et font écran aux actions directes avec les chercheurs de la base, souvent très motivés. Des procédures innovatrices doivent donc être mises sur pied pour contourner les obstacles institutionnels et résoudre ou, à tout le moins, atténuer les contradictions relevées précédemment.

En conclusion, le CNRS est aujourd'hui devenu un partenaire à part entière du monde de l'entreprise. Outre des avantages, ce partenariat exige de lui qu'il sache être à l'écoute des stratégies internationales des entreprises, tout en conservant l'irremplaçable atout qu'est la qualité de sa recherche scientifique.

Claude Jablon
Directeur scientifique, Elf